



## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, André Martel, greffier-trésorier de la Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le 19 décembre 2023 à 19h30 au 3, chemin de Hatley, Compton (Salle du Conseil);

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

Dans l'objectif de construction d'une résidence, la demande de dérogation mineure a pour effet de déroger à l'article 7.4 du règlement de zonage numéro 2020-166, lequel article permet un minimum de 7 m de profondeur pour une résidence isolée. La demande vise à autoriser une dérogation de 4.28 m et 5.65 m sur les profondeurs minimales de la future maison, au lieu de 7 m prévu au règlement de zonage.

**Identification du site concerné :** Le lot concerné est situé sur le chemin Beaudoin sur le lot numéro 1 802 598 du cadastre de Québec portant le numéro civique 274.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 5 décembre 2023.

**André Martel**

Signé avec ConsignO Cloud (05/12/2023)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



André Martel  
Greffier-trésorier